REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Cap d'Ail

Le 16 décembre 2019

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 décembre à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de M. Xavier BECK, Maire.

Etaient présents : MM. CASTEL, DALMASSO, Mme ELLENA, M. FRASNETTI, Mme LOUVET, M. TRAPHAGEN, Mme ROLAND SOBRA, Adjoints, MM. FABRE, RIEUX, ANDREO, DESCAMPS, AMBLARD, Mmes PAUL, ZEPPEGNO, SPAGLI, PERRILLAT CHARLAZ, Conseillers municipaux.

Etaient excusés ou absents : Mme ZAMBERNARDI pouvoir à M. CASTEL, Mme TARDEIL pouvoir à Mme ELLENA, M. DELORENZI pouvoir à M. BECK, Mme DALLAL pouvoir à M. ANDREO, M. ANGIBAUD pouvoir à M. FABRE, Mme HERVOUET pouvoir à M. DALMASSO, Mme BOUDABOUS pouvoir à M. FRASNETTI.

Nombre de conseillers : en exercice : 24, présents : 18, votants : 24.

Mme SPAGLI a été élue secrétaire de séance.

****

ORDRE DU JOUR

M. le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales puis donne lecture de l'ordre du jour et soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance précédente.
Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1 - MISE EN PLACE D'UNE ZONE DE PROTECTION FORTE POUR LA PRESERVATION DU MILIEU MARIN DU CAP ROGNOSO AU PORT DE CAP D'AIL

Ce projet très ambitieux consiste en la mise en place d'une zone de protection forte sur le littoral cap d'aillois.

La commune travaille depuis de nombreuses années sur ce sujet, initialement dans le cadre d'un contrat de baie, avant la création du réseau Natura 2000 animé par la Métropole Nice Côte d'Azur, qui instaure des zones marines protégées où le mouillage est interdit et œuvre à la sensibilisation des usagers de la mer.

L'Etat encourage aujourd'hui la création de Zones de Protection Forte et c'est à l'occasion d'une réunion avec la DDTM, le Département et la Prud'homie de Villefranche-sur-Mer, très enthousiaste en ce qui concerne cette démarche, que le périmètre de sauvegarde a été défini.

Celle-ci s'étendra du Cap Rognoso jusqu'à l'épi Barraïa sur une superficie de 340 ha, une aire plus vaste qu'escompté, sachant qu'à titre comparatif, la superficie de la commune est de 204 ha.

Le Comité Local de Pêche a émis un avis favorable de principe à cette proposition qui pourra de fait être adressée à la Préfecture maritime puis au Ministère de l'Agriculture pour agrément par arrêté ministériel.

La commune pourra bénéficier d'une aide financière du Département dans l'éventualité ou l'institution de la zone de cantonnement de pêche supposerait de mettre en œuvre de nouvelles campagnes de comptages de mérous et de corbs comme en 2015 et 2018.

Les pécheurs amateurs qui avaient pour habitude de pratiquer autour de la Pointe des Douaniers pourront encore s'adonner à leur activité entre le Cap Rognoso et la Mala ou à partir de la digue du port de Cap d'Ail, les enjeux environnementaux de ce projet méritant bien ce petit sacrifice.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2 - PROGRAMME D'EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION 2020 : ZONE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS AVENUE WINSTON CHURCHILL, CRECHE DU DOCTEUR LYONS ET PARKING BEAVERBROOK

Sept nouvelles caméras de videoprotection seront prochainement installées en raison d'actes d'incivilités constatés dans l'espace public.

Ainsi, avenue Winston Churchill, deux dômes permettront de prévenir les dépôts d'encombrants non autorisés qui ne sont pas forcément le fait d'entreprises locales.

Dans le cas où il s'agirait de société monégasques, la principauté admet d'ailleurs que ces comportements délictueux pourront faire l'objet de poursuites sur son propre territoire, ce qui confirme l'utilité du dispositif.

A la crèche, deux caméras seront installées pour assurer la sureté de cet établissement public et dissuader les automobilistes de stationner sur l'aire de retournement pompier.

Egalement, à Beaverbrook deux caméras permettront la sécurisation des lieux mais auront aussi pour objectif d'empêcher les propriétaires de chiens négligeants de laisser leurs animaux faire leurs besoins dans le jardin d'enfants.

Ces installations sont soumises à une demande d'autorisation préfectorale préalable à laquelle il convient d'ajouter une caméra mise en oeuvre au-dessus de la porte d'accés au périscolaire de l'école André Malraux, omise dans le dossier à la Préfecture lors de la précédente extension du réseau de vidéoprotection.

La délibération est approuvée par 23 voix pour et 1 contre (M. AMBLARD).

3 - CREATION D'UNE ZONE BLEUE AU PARKING DU CIMETIERE COMMUNAL

Le stationnement horodaté sur la moyenne corniche a favorisé significativement la disponibilité des places au profit des riverains qui, pour 2 € par jour ou 10 € par semaine, peuvent garer leur véhicule.

En revanche cela pose problème aux salariés de l'hôpital de Monaco qui, dès lors, ne trouvent plus de places gratuites dans le secteur.

Ces usagers se sont donc reportés sur le parking du cimetière au détriment des Cap d'Aillois venant se recueillir sur la tombe de leurs proches.

De ce fait, plutôt que de rendre le stationnement payant, la création d'une zone bleue permettant de garer son véhicule uniquement 2 heures dissuadera les pendulaires.

Ce dispositif fonctionnera également hors jours ouvrables, les jours fériés français étant parfois travaillés à Monaco.

La délibération est adoptée par 23 voix pour et 1 abstention (M. AMBLARD).

4 - EXPLOITATION DES CINQ COURTS DE TENNIS DE L'ARRIERE-PLAGE MARQUET ET DU CLUB HOUSE

Le conseil municipal, réuni le 25 septembre dernier, avait approuvé le principe d'une prorogation de trois mois du terme de la délégation de service public des tennis afin que l'équipe municipale qui sortira des urnes en mars prochain puisse prendre la décision de l'attributaire.

Néanmoins, pour que les nouveaux délais d'attribution soient tenus, il convient que la procédure puisse être prochainement lancée.

La grande nouveauté du prochain contrat est qu'il sera d'une durée de 10 ans, pour permettre l'amortissement des investissements que la commune portera à la charge du futur délagataire.

Ceux-ci consistent en des travaux de réfection des grillages et clôtures, de l'éclairage en LED et des évacuations des eaux de ruissellement.

Le montant prévisionnel de la redevance fixe dûe par l'attributaire sera au minimum de 36 000 € H.T. révisable annuellement avec obligation de réaliser les investissements précités.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'ETAT ET AU DEPARTEMENT POUR LA REPARATION DES OUVRAGES DU SENTIER DU BORD DE MER ENDOMMAGES PAR LES INTEMPERIES SURVENUES LES 22, 23 ET 24 NOVEMBRE 2019

D'année en année, la violence des intempéries croît et après la tempête Adrian d'octobre 2018, la commune vient de subir des dommages importants sur son littoral à la suite des fortes pluies des 22, 23 et 24 novembre derniers.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 710 464 € mais il est peu probable que cette somme soit consommée en intégralité, des frais pouvant en effet être mutualisés avec des propriétaires privés également touchés par ces intempéries.

La commune sollicite l'aide financière de l'Etat et du Département. Celle-ci n'est pas forfaitaire et le taux de participation, qui est de 30 % pour l'Etat et de 30 % pour le Département, s'appliquera au montant des factures produites à l'issue des travaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 - DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

En prévision de la cloture de l'exercice, il s'agit d'abonder les lignes déficitaires à l'intérieur des chapitres.

190 000 € ont ainsi pu être prélevés sur les frais de personnel.

- Fonctionnement

Article	Libellé	Fonction	Désignation	Dépenses	Recettes
73211	Attributions de compensation Autres bâtiments publics	01	Administration		-5 030.00
7718	Autres produits	020	Administration		21 143.90

	exceptionnels				
73111	Taxes foncières et d'habitation	01	Administration		23 720.00
777	Quote-part des subventions d'invest. transférée au compte de résultat	01	Administration (chap 042)		1055.00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	01	Administration (chap 042)	-36.65	
60632	Fournitures de petit équipement	020	Administration	-17 895.10	
6068	Autres matières et fournitures	823	Espaces verts	-5 200.00	
6135	Locations mobilières	4142	Marchés publics	-6 882.28	
615228	Bâtiments publics	70	Bâtiment	-2 000.00	
6218	Autre personnel extérieur	020	Personnel	-1 500.00	
6231	Annonces et insertion	020	Administration	-4 000.00	
6232	Fêtes et cérémonies	020	Administration	-10 300.00	
6236	Catalogues et imprimés	023	Communication	-8 500.00	
6238	Divers	95	Tourisme	-1 000.00	
6257	Réceptions	30	Culture	-6 500.00	
6262	Frais de télécommunications	95	Adm.Technique	-2 800.00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	211	Marchés	-28 000.00	
62875	Aux communes membres du GFP	212	Ecole	-2 000.00	
62878	A d'autres organismes	252	Enfance	-2 500.00	
6331	Versement de transport	020	Personnel	-2 000.00	
6336	Cot. Centre national et de gestion	020	Personnel	-2 200.00	
63512	Taxes foncières	020	Administration	-2 170.00	
64111	Rémunération principale	020	Personnel	-114 500.00	
64112	NBI, supplt familial et indemnité de résidence	020	Personnel	-1 000.00	
64118	Autres indemnités	020	Personnel	-13 000.00	
64131	Rémunérations non titulaires	112	Personnel	-26 500.00	
6451	Cotisation URSSAF	020	Personnel	-3 500.00	
6453	Cotisations caisses de retraites	020	Personnel	-28 800.00	
6475	Médecine du travail	020	Personnel	-3 200.00	
6488	Autres charges	020	Personnel	-3 800.00	
6574	Subv. Fonctionnement associations	025	Administration	-500.00	
739211	Attributions de compensatuon	01	Administration	-5 039.00	
6042	Achats prest ;de services	40	Sport	3 379.70	
60612	Energie -électricité	324	Technique	2 271.43	
60622	Carburants	40	Sport	500.00	
60623	Alimentation	64	Enfance	900.00	
6064	Fournitures administratives	020	Administration	3 300.00	
611	Contrats de prestations	816	Marchés	88 067.29	

	de services				
6132	Locations mobilières	020	Technique	459.65	
614	Charges locatives	020	Technique	27 304.59	
615221	Bâtiments publics	020	Bâtiment	12 175.35	
615232	Réseaux	810	Technique	7 830.64	
61524	Bois et forêts	823	Espaces verts	44 466.49	
61551	Matériel roulant	114	Plage	13 199.73	
61558	Autres biens mobiliers	020	Bâtiment	9 573.70	
6156	Maintenance	112	Marchés	15 772.37	
6161	Multirisques	020	Administration	481.33	
6182	Documentation générale	020	Administration	549.99	
6184	Versements à des organismes de formation	020	Personnel	4 540.00	
6216	Personnel affecté par le GFP	95	Personnel	3 764.56	
6226	Honoraires	020	Administration	28 875.25	
6228	Divers	4142	Plages	2 600.00	
6241	Transports de biens	30	Culture	336.00	
6247	Transports collectifs	020	Administration	4 185.21	
6261	Frais d'affranchissement	020	Administration	4 593.70	
627	Services bancaires et assimilés	01	Administration	300.00	
62872	Aux budgets annexes et régies municipales	212	Ecoles	3 000.00	
6354	Droits enregistrements et de timbre	01	Administration	12.00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	020	Administration	542.04	
637	Autres impôts, taxes	4142	Administration	33 654.00	
64138	Autres indemnités	023	Personnel	8 000.00	
6456	Versement au FNC suppl	020	Personnel	968.00	
651	Redevances pour concessions	30	Culture	2 781.48	
6532	Frais de mission	021	Administration	707.36	
65372	Cotis.au fonds de financement locales de fin de mandat	021	Personnel	323.44	
6541	Créances admises en non-valeur	01	Administration	805.25	
6542	Créances éteintes	01	Administration	772.62	
657361	Caisse des écoles	020	Administration	100.00	
65888	Autres	01	Administration	1 919.85	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	01	Administration	6 808.71	
6811	Dotations aux amort. Des immos incorporelles et corporelles		Tourisme (chap 042)	6 370.20	
703894	Reversement sur FPS	01	Administration	20.00	

- Investissement

Article	Libellé	Fonction	Désignation	Dépenses	Recettes
281312	Bâtiments scolaires	01	Administration		-5 123.00
281318	Autres bâtiments publics	01	Administration		- 22 702.00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	01	Administration		-13 211.00

281533	Réseaux câblés	01	Administration		-1 565.00
28158	Autres installations, matériel et outillages techniques	01	Administration		-128.00
28182	Matériel de transport	01	Administration		-397.00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	01	Administration		-80 000.00
28184	Mobilier	01	Administration		-4 118.00
28188	Autres immobilisations corporelles	01	Administration		-22 406.20
281311	Hôtel de ville	01	Administration		124 677.00
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	01	Administration		7 378.00
28132	Immeubles de rapport	01	Administration		1.00
28151	Réseaux de voirie	01	Administration		14 373.00
281534	Réseaux d'électrification	01	Administration		2 600.00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	01	Administration		197.55
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		Tourisme (chap 040)		128.00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	01	Administration		387.00
28184	Mobilier		Tourisme (chap 040)		904.00
28188	Autres immobilisations corporelles		Tourisme (chap 040)		5 338.20
2031	Frais d'études	01	Administration (chap 041)		3 427.86
21318	Autres bâtiments publics	4148	Sports	-16 983.43	
13911	Etat et établissements nationaux	01	Administration	910.00	
13913	Département	01	Administration	145.00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	01	Administration	800.00	
204183	Subventions d'équipement versées	01	Administration	1 000.00	
2051	Concessions et droits similaires	020	Administration	2 424.84	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	01	Administration (chap 041)	444.00	
21318	Autres bâtiments publics	01	Administration (chap 041)	2 983.86	
21533	Réseaux câblés	112	Technique	18 037.14	

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7 - REGULARISATION DE L'INVENTAIRE – AUTORISATION A LA TRESORERIE D'EFFECTUER DES ECRITURES D'ORDRE NON BUDGETAIRES

Ces écritures concernent les dépenses et recettes d'amortissement qui s'équilibrent. Elles ne modifient pas le budget.

N° inventaire	Désignation	Date acquisition	Crédit du compte	Montant à régulariser
2182-2006-00039-ERB	Clio luxe	05/07/2006	28182	7 540,88 €
2434	Peugeot Partner	18/07/2006	28182	2 875.00 €
		Total du compte	*28182*	*10 415.88 €*

20422-3908	Participation subvention	08/08/2014	280422	11 739.00 €
		Total du compte	*280422*	*11 739.00 €*

2008	Etanchéité gendarmerie	31/12/2004	28132	8 221.09 €
2009	Carrelage terrasse gendarmerie	31/12/2004	28132	4 219.02 €
2010	Etanchéité gendarmerie	31/12/2004	28132	1 582.50 €
2037	Remplacement pompe relevage	31/12/2004	28132	1 734.92 €
2114	Remplacement chauffe-eau	31/12/2004	28132	2 499.64 €
2123	Création salle de bains	31/12/2004	28132	4 950.46 €
2132-GENDARMERIE-2005	Bureau gendarmerie	27/06/2005	28132	7 379.01 €
2132-1001	Toiture gendarmerie	01/01/2002	28132	12 560.04 €
2132-1128	Cercle des salines	01/01/2002	28132	3 764.40 €
2132-1359	Clôture jeu de boules	01/01/2002	28132	7 089.21 €
2132-1381	Sit n°1 Réhabilitation cercle salines	01/01/2002	28132	4 594.66 €
2132-1533	Construction Mur clos boules/cystes	01/01/2002	28132	11 742.17 €
2132-1538	Cercle des salines - acompte n°1	01/01/2002	28132	23 017.93 €
2132-1547	Acompte n°2 Cercle des salines	01/01/2002	28132	33 371.14 €
2132-1617	Réhabilitation cercle salines	01/01/2002	28132	38 877.84 €
2132-1639	Cercle les salines	01/01/2002	28132	610.25 €
2132-1675	Cercle des salines	01/01/2002	28132	3 572.23 €
2132-1779	Mur de soutènement jeu de boule	01/01/2002	28132	58 617.68 €
2132-2005-0003-GENDARMERIE	Radiateur gendarmerie	26/07/2005	28132	841.98 €
2132-2914	FACT 2545	13/11/2008	28132	2 170.74 €
2132-2941	Mise aux normes ascenseur	20/02/2009	28132	2 343.49 €
2132-820	Mur jeu de boules	01/01/2002	28132	4 791.22 €
2132-884	Châssis porte	01/01/2002	28132	4 136.70 €
2132-946	Eaux Usées Lamparo	01/01/2002	28132	5 524.80 €
2132-983	Travaux Lamparo	01/01/2002	28132	4 357.33 €
2132-986	Etanchéité Gendarmerie	01/01/2002	28132	6 566.93 €
		Total du compte	*28132*	*259 137.38 €*

Intitulé	Débit du compte	Montant à régulariser
Amortissements des subventions d'équipements versés- Bâtiments et installations	2804112	11 739.00 €
Total du compte	*2804112*	*11 739.00 €*

Amortissements -Terrains de gisement	2811	1 050.00 €
Total du compte	*2811*	*1 050.00 €*

Amortissements constructions sur sol d'autrui – Immeubles de rapport	28142	1 410.00 €
Total du compte	*28142*	*1 410.00 €*

Amortissements - Mobilier	28284	4 569.13 €
Total du compte	*28284*	*4 569.13 €*

Opérations sous-mandat opération 1007- Les recherches effectuées n'ont pas permis d'identifier la dépense correspondant à cette recette.	45821007	585 83 €
Total du compte	*45821007*	*585.83 €*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8 - BUDGET 2020 – OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Afin de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement jusqu'à l'approbation du budget primitif, des crédits sont ouverts dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Au titre de cette opération, l'enveloppe disponible pour le premier trimestre 2020 est donc de 612 485 €, qui se ventile de la manière suivante :

Chapitre	Article	Désignation	Montant En Euros
20		Immobilisations incorporelles	
	2031	Frais d'études	1 250.00 €
21		Immobilisations corporelles	
	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	162 500.00 €
	21311	Hôtel de ville	44 985.00 €
	21312	Bâtiments scolaires	101 250.00 €
	21316	Equipements de cimetière	2 500.00 €
	21318	Construction autres bâtiments publics	85 700.00 €
	21533	Réseaux câblés	36 250.00 €
	2182	Matériel de transport	19 600.00 €
	2183	Matériel de bureau et informatique	10 000.00 €
	2184	Mobilier	3 200.00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	145 250.00 €
		TOTAL	**612 485.00 €**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9 - ACTUALISATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources nécessaires à son renouvellement.

Il revient à la commune de fixer librement la durée de ces amortissements à l'intérieur des limites indicatives fixées par l'instruction budgétaire comptable pour chaque catégorie de bien.

Nomenclature	Catégories d'amortissement	Durées d'amortissement proposées	Décision du conseil municipal
	a) Immobilisations incorporelles		
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	2 ans	2 ans
2031	Frais études	2 ans	2 ans
2033	Frais d'insertion	1 an	1 an
	Subventions d'équipement versées aux organismes publics		
2041511	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans	5 ans
2041512	Bâtiments et installations	15 ans	15 ans
204183	Projets d'infrastructures d'intérêt national	1 à 40 ans	40 ans
	Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé		
20421	Biens mobiliers, matériels et études (biens mobiliers)	1 an	1 an
20422	Bâtiments et installations (biens immobiliers)	15 ans	15 ans
20422	Bâtiments et installations	5 ans	5 ans
2051	Logiciels	2 ans	2 ans
2088	Autres immobilisations incorporelles	5 ans	5 ans
	b) Immobilisations corporelles		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 à 20 ans	18 ans
2128		15 à 30 ans	23 ans

21311	Autres agencements et aménagements de terrains	15 à 30 ans	18 ans
21312	Hôtel de ville	15 à 30 ans	18 ans
21316	Bâtiments scolaires	15 à 30 ans	18 ans
21318	Equipements de cimetière	15 à 30 ans	18 ans
2132	Autres bâtiments publics	15 à 30 ans	18 ans
2135	Immeubles de rapport	15 à 20 ans	18 ans
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	20 à 30 ans	25 ans
2138	Appareil de levage et ascenseurs	10 à 15 ans	10 ans
2151	Autres constructions (bâtiment léger)	20 à 30 ans	25 ans
2152	Réseaux de voirie	20 à 30 ans	25 ans
21533	Installations de voirie (potelets, arceaux, mât, barrières, panneaux)	20 à 30 ans	25 ans
21534	Réseaux câblés	20 à 30 ans	25 ans
21538	Réseaux d'électrification	20 à 30 ans	23 ans
21571	Autres réseaux	4 à 8 ans	6 ans
21578	Matériel roulant de voirie	4 à 8 ans	6 ans
2158	Autre matériel et outillages de voirie	10 à 15 ans	13 ans
2181	Autres installations, matériel et outillages techniques (machines et outils d'atelier)	10 à 15 ans	13 ans
2182	Installations générales, agencements, et aménagements divers	5 à 10 ans	8 ans
2182	Matériel de transports (voiture)	4 à 8 ans	6 ans
2183	Matériel de transports (camions et véhicules industriels)	2 à 5 ans	4 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique (ordinateur, photocopieur)	5 à 10 ans	8 ans
2184	Matériel de bureau électrique ou électronique	10 à 15 ans	13 ans

2188 2188	Mobilier Autres immobilisations corporelles Matériels classiques (climatisation, horodateurs, matériels sportifs….)	10 à 15 ans 6 à 10 ans	13 ans 8 ans

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10 - ADMISSION EN NON VALEUR

Il est prononcé l'admission en non-valeur des créances suivantes :

TITRE DE RECETTES	REDEVABLE	MONTANT
2008/427	Loyer parking Fontvieille	274.13 €
536/2010	Frais de garde centre de loisirs	33.68 €
536/2010	Frais de restauration	70.56 €
203/2014	Loyer parking Fontvieille	321.21 €
536/2015	Loyer parking Fontvieille	105.67 €
650/2015	Occupation du domaine public	772.62 €
TOTAL		**1 577.87 €**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

(Arrivée de Madame Héloise HERVOUET à 18h32).

Le montant des recettes dont la taxe de séjour transférée à la Métropole Nice Côte d'Azur au titre de la compétence « promotion du tourisme » est supérieur aux charges.

Ainsi l'attribution de compensation qui était jusqu'alors de – 5 039 € devient positive et passe à 54 266 €.

Cette somme couvre le budget événementiel destiné aux animations locales assurées par l'Office Municipal de Tourisme jusqu'à sa dissolution, qui demeure de compétence communale.

L'assemblée prend acte de la communication, par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, du rapport définitif portant le montant de l'attribution de compensation dûe à la commune par la Métropole, qui lui sera versé annuellement.

La délibération est approuvée par 23 voix pour et 1 abstention (M. AMBLARD).

12 - PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'UN SEJOUR EN SICILE ORGANISE PAR LE COLLEGE BELLEVUE

Le collège Bellevue est le dernier à proposer une section latin-grec et organise chaque année un séjour de découverte du patrimoine antique aux élèves de 5ème et 4ème qui y sont inscrits.

Cette année, celui-ci se déroulera en Sicile en mars prochain et comme à son habitude, la commune versera une subvention de 100 € par élève cap d'aillois à l'établissement, soit 100 € pour ce projet, puisqu'un seul enfant de la commune y participera, ce qui permettra d'alléger d'autant le budget global du voyage.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13 - APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN

La charte de la Métropole Nice Côte d'Azur prévoit que lorsqu'un changement de document d'urbanisme s'opère, le Conseil municipal de chacune des communes membres se prononce sur le projet.

Cap d'Ail a ainsi émis un avis favorable sous réserve de 2 modifications bien prises en compte dans le Plan Local d'Urbanisme métropolitain, qui reprend les grandes lignes du PLU de la commune.

A la suite de l'enquête publique qui portait le coefficient d'emprise au sol à 25%, la commune a également pu obtenir que celui-ci soit ramené à 20%.

L'assemblée des Maires a approuvé le Plan Local d'Urbanisme métropolitain le 25 novembre 2019, date à partir de laquelle il est exécutoire.

Le Conseil municipal prend acte de façon tout à fait symbolique de cette approbation.

La délibération est approuvée par 23 voix pour et 1 contre (M. AMBLARD).

QUESTIONS DIVERSES : NEANT

La séance est levée à 19 h 11.